



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Septembre 2024**

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 Septembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation
17 Septembre 2024

Délibération Numéro

2024.23.09.11

Objet :

**TRAVAUX DE
SECURISATION ET DE
MISE AUX NORMES**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérard, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des dysfonctionnements électriques ont été constatés à l'école élémentaire notamment au niveau de l'éclairage des classes.

La commune souhaite donc intervenir rapidement afin de remplacer ces néons par des appareillages d'éclairage LED de dernière génération plus économiques et plus confortables.

Monsieur Le Maire précise qu'il serait également judicieux de profiter de ces travaux pour remplacer le système de chauffage électrique ancien (dalles chauffantes au plafond par des radiateurs électriques dernière génération).

Une isolation des plafonds par laine de verre sera également prévue dans le cadre de ces travaux.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 29 000.00€.

Monsieur Le Maire présente les devis correspondants aux travaux ci-dessus énumérés.

- Devis de Monsieur Jérôme AVENEL pour le remplacement des dalles chauffantes pour un montant total TTC de 8 028.00€.
- Devis de Monsieur Jérôme AVENEL pour le remplacement des éclairages au plafond pour un montant total TTC de 5 185.00€.
- Remplacement du plafond suspendu existant par un plafond suspendu dernière génération en termes d'isolation phonique et thermique. Pose d'une isolation d'une épaisseur de 200mm pour un montant total TTC de 14 704.32€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240923-2024230911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024



2024.59

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- De réaliser les travaux de remplacement du système d'éclairage néon par des dalles éclairantes LEDS.
- De réaliser le remplacement des dalles chauffantes au plafond par la pose de radiateurs à inertie plus économiques.
Un gestionnaire d'énergie sera installé afin d'optimiser la gestion des radiateurs.
- De réaliser des travaux d'isolation au plafond, pose de laine de verre et remplacement des dalles au plafond par des dalles isolantes.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions éventuelles auprès du Département ou de l'Etat.

Pour extrait conforme au registre,

Objet :

**TRAVAUX DE
SECURISATION ET DE
MISE AU NORMES**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240923-2024230911-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024